

Organisons le procès de la répression anti-syndicale !



Fédérations des activités postales et de télécommunications

Tel : 01 44 62 12 00

Fax : 01 44 62 12 34

@ sudptt@sudptt.fr

25/27 rue des envierges 75020 Paris

Février 2014

Tous services

■ **Pascal, secrétaire de Sud-PTT 36-37, est convoqué au tribunal correctionnel de Tours le 14 février** ■ **Il s'agit d'un palier supplémentaire gravi par La Poste dans sa politique de répression** ■ **Il est urgent de faire le procès de la répression anti-syndicale à La Poste !**

Acharnement patronal !

L'affaire qui concerne notre camarade ne date pas d'hier. Elle est la suite d'une plainte déposée en 2011 par le directeur de la DOTC Centre. Ce dernier considère les propos, contenus dans une publication de notre syndicat, injurieux. Certes, les mots n'étaient pas doux mais ce n'était pas l'objectif : ils dénonçaient le caractère autoritaire du directeur qui avait infligé une mise à pied à un militant qu'il jugeait trop indocile... Depuis, le tribunal administratif a d'ailleurs annulé cette sanction et condamné La Poste à verser 2896 € à notre collègue injustement sanctionné. Malgré cela, le directeur est toujours directeur et continue de sévir sans être inquiété !

Le procès intenté à Pascal est grave à double titre. Tout d'abord il s'agit de sanctionner un agent parce qu'il est militant mais c'est aussi une attaque ouverte et frontale contre la liberté d'expression. Il est d'ailleurs surprenant que Pascal se retrouve au tribunal alors que le procureur avait conclu à une de-

mande de non-lieu ! Laisser passer de telles attaques sans réagir recèle un grand danger pour chacun-e d'entre nous !

En soutien à Pascal, mais également pour la défense de la liberté d'expression, il est important d'être nombreux-ses devant le Tribunal de Tours le 14 février prochain !

Une répression généralisée

À La Poste, ce dossier n'est pas un cas isolé. Les pressions, les brimades, les conseils de discipline à l'encontre des militant-es syndicaux-ales se multiplient sur tout le territoire.

Au Colis, la répression atteint son paroxysme : l'interdiction de distribuer des tracts et même d'entrer dans les établissements devient la règle dans certains établissements... Pour celles et ceux qui refusent de se plier à ce genre d'ukases, c'est la menace de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. En revanche, pour les responsables de ces services, tout est permis. Ainsi, à la plateforme colis de Gennevilliers, un responsable a

carrément agressé physiquement un militant. Cette agression a généré 7 jours d'ITT (interruption temporaire de travail) reconnue par l'institut medico-judiciaire. Malgré cela, le cadre agresseur est toujours en place et continue d'exercer ses fonctions en toute quiétude ! Encore une affaire qui se finira devant les tribunaux !

Au Courrier, la situation est également très dégradée, et les dossiers se sont accumulés ces derniers mois, comme dans les Hauts-de-Seine, la Seine-et-Marne, le Languedoc-Roussillon, l'Isère-Savoie ou encore l'Ain-Haute-Savoie... la liste pourrait être plus longue...

À l'Enseigne, certaines directions innovent en adressant des mails aux directions locales afin de recenser les agents syndiqués et leur syndicat d'appartenance. Évidemment, cette pratique est totalement hors-la-loi ! La seule réponse des responsables se limite à reconnaître « une erreur et une maladresse »... Sans réaction du Siège de La Poste, cette initiative ne restera pas sans suite pour notre part !

Le 14 février, faisons le procès de la répression anti-syndicale !

Si la direction de La Poste espère faire taire les militant-es syndicaux-ales en développant la politique du bâton, elle se trompe. Les derniers jugements des tribunaux administratifs et conseils de prud'hommes ont d'ailleurs régulièrement condamné La Poste. Ainsi, les tribunaux administratifs de Tours, de Paris ou d'Annecy ont annulé des sanctions contre des militants et le conseil des Prud'hommes de Montpellier vient de faire de même concernant la mise à pied d'une militante. Les Prud'hommes de Chambéry viennent, pour leur part, de contraindre La Poste à réintégrer un militant qu'elle avait licencié abusivement en 2012 !

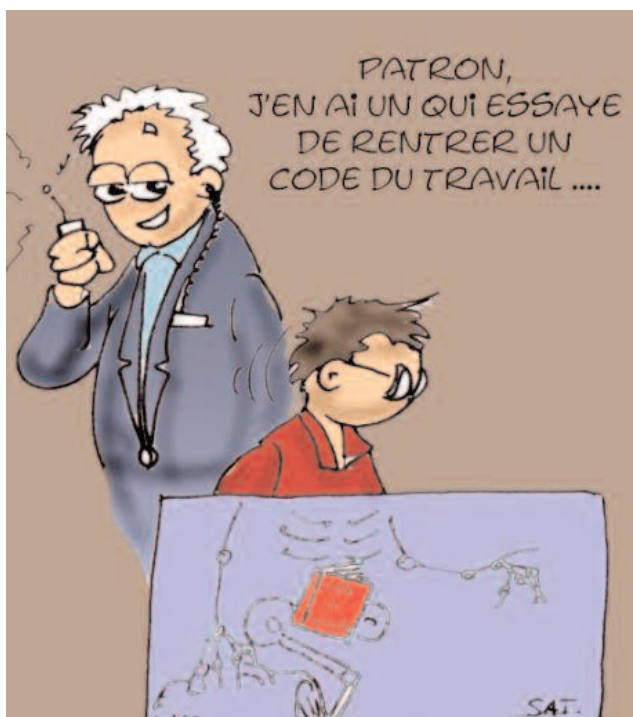
Ce 14 février est l'occasion de remettre les choses en place. Pour les postier-es, cette date ne doit pas être le procès d'un collègue mais le procès de la répression anti-syndicale de La Poste. C'est pourquoi, il est indispensable d'être nombreux et nombreuses ce jour devant le tribunal

de Tours pour organiser une riposte à la hauteur !

C'est pourquoi Sud-PTT organise un rassemblement le 14 février

où toutes les fédérations syndicales de la Poste sont invitées. En effet, cette politique répressive n'est pas uniquement dirigée contre des militant-es de Sud-PTT. Plus que jamais, l'unité est nécessaire pour faire cesser ce rouleau compresseur. Lors de cette mobilisation, les témoignages des

camarades directement concerné-es et les discussions avec les présent-es doivent être un ancrage pour mettre fin à la politique répressive de La Poste.



**Contre la répression antisyndicale,
pour la défense
du droit d'expression,
soyons nombreuses et nombreux
à Tours**

le 14 février 2014

**devant le Palais de Justice
Place Jean Jaurès à partir de 8 h 30 !**

Un préavis de grève national sera déposé.